



réinventons / notre métier

AGENCE :

PORTEFEUILLE :

Orias 14005665
www.orias.fr
94 av de la République - 44600 St Nazaire

OFFRE DOMMAGES AUX BIENS

VELO

Le Proposant

Nom et prénom du souscripteur

Adresse du souscripteur

CP / Ville

Numéro de client Multirisque Habitation (obligatoire)

Date d'effet souhaitée

Date d'échéance principale

Déclarations

Objet assuré : Vélo à usage privé (y compris les vélos électriques < 25km/h)

(Joindre copie de la facture d'achat du vélo)

ANTECEDENTS

Vous déclarez NE PAS AVOIR ETE VICTIME, dans les 24 MOIS qui ont précédé la souscription de ce contrat, de SINISTRE ayant atteint le ou les objets assurés ou des objets similaires.

Objet de la garantie :

La garantie s'exerce conformément aux dispositions des Conditions Générales CG 460 614 Version A et de la Convention Spéciale 460 618 Version A.

Dommages en tous lieux : Contrat de type « TOUS RISQUES SAUF :

- INCENDIE
- DEGATS DES EAUX
- BRIS
- CASSE
- CATASTROPHES NATURELLES
- VOL (uniquement dans les locaux clos, fermés à clés, suite à effraction ou en extérieur pour vol avec agression)



Exclusions

OUTRE LES EXCLUSIONS PREVUES AUX CONDITIONS GENERALES ET AUX CONVENTIONS SPECIALES, NE SONT PAS GARANTIS :

- LES CREVAISONS ET DECHIRURES.
- LES FRAIS DE RAYONNAGE ;
- LES DOMMAGES SURVENANT AUX SEULS ACCESSOIRES NON INDISPENSABLES A L'UTILISATION DU (DES) OBJET(S) ASSURE(S) ;
- LES DOMMAGES RESULTANT D'EVENEMENTS CLIMATIQUES ALORS QUE LES OBJETS ASSURES SONT LAISSES EN PLEIN AIR ET SANS SURVEILLANCE

Cotisations

- Valeur du vélo TTC : € (**minimum 500 €**)

Nature de la garantie	Usage Loisir	Usage Sportif
Cotisation HT (1)	6 % de la valeur = € + taxes 9% = € TTC	8 % de la valeur = € + taxes 9% = € TTC
Cotisation CAT NAT (2)	12 % de (1)+ taxes 8,04 % € TTC	12 % de (1)+ taxes 8,04 % € TTC
Frais de répertoire (3)	€	€
Taxes attentat (4)	€	€
Cotisation annuelle TTC (1) + (2) + (3) + (4) (avec minimum de prime de 160€ TTC)	€ TTC	€ TTC

ETENDUE GEOGRAPHIQUE

Europe



réinventons / notre métier

Franchises

10% de la valeur du vélo avec un minimum de **150 €** et un maximum de **500 €**.

Si la valeur du vélo est **> 1 500 €** la franchise fixe est de **500 €**

SIGNATURE DU CLIENT (précédée de la date du jour et de la mention « bon pour accord »):

La garantie prendra effet à la date souhaitée par le souscripteur, sous réserve d'avis contraire de l'Assureur dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la date de réception par la compagnie du bulletin de souscription.

AXA Assurances IARD : Société anonyme au capital de 158 577 250 € - 722 057 460 RCS Paris • AXA Assurances IARD Mutuelle : Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers • Sièges sociaux : 370 rue Saint Honoré, 75001 Paris • AXA Conseil IARD : Société anonyme au capital de 44 706 870 € - 950 594 168 RCS Paris • Siège social : 370 rue Saint Honoré, 75001 Paris • AXA Courtage IARD : Société anonyme au capital de 63 394 511,18 € - 326 465 788 RCS Paris • Siège social : 26 rue Louis Le Grand, 75002 Paris • Juridica : Société anonyme au capital de 8 377 134,03 € - 572 079 150 RCS Versailles • Siège social : 7 ter, rue de la Porte de Buc, 78000 Versailles • Entreprises régies par le Code des assurances